

Compte rendu de l'Assemblée Générale des Clubs d'Entreprises de PARIS – Ile de France du samedi 02 juin 2018

Point 1 Odj :

Clubs présents : Air France (T. FLEURIMONT), ASAC (E. GERGELE), ASCE SE (P. DENOYELLE), ATSCAF (P. VIGNIER), Banque de France (J. STRANJAKOVITCH), Club 608 (A. BASTIEN), Groupe Alpha (G. PACHABEZIAN), Oracle (S. GERAUD), SCPO (JP. GRIZEL)

Représentés : PUC (pouvoir E. BRÉBANT)

Excusé : Néant

Absents : GSCAP, Le Cavalier Orange, RENAULT, USMT

Point 2 Odj : le PV de l'année dernière est adopté à l'unanimité.

Point 3 Odj : Le classement des 3 divisions est entériné à l'unanimité.

Point 4 Odj :

Le calendrier pour la saison 2018/2019 s'établit ainsi :

Limite des inscriptions : **22 septembre 2018**

Ronde 1	13/10/18	Ronde 5	12/01/19	Ronde 9	06/04/19
Ronde 2	10/11/18	Ronde 6	02/02/19	AG	08/06/19
Ronde 3	24/11/18	Ronde 7	16/02/19		
Ronde 4	08/12/18	Ronde 8	23/03/19		

Point 5 Odj : les propositions de modifications du règlement suivantes ont été évoquées,

- Possibilité de créer des ententes sous l'égide d'un club d'entreprises pilote.
Résultat du vote : 9 pour, 0 abstention, 0 contre. **Adopté**
Il est précisé que cette entente doit préalablement être validée par la Ligue Ile de France.
Il est également proposé de rendre les ayant-droit intérieurs.
Résultat du vote : 8 pour, 1 abstention, 0 contre. **Adopté**

- Faire 3 divisions de 8 équipes. Il ressort du débat qu'il est impossible de fixer ainsi à l'avance le nombre d'équipes par division sans savoir combien d'équipes seront inscrites définitivement. L'article 3.1 continuera donc à s'appliquer en laissant une certaine latitude au Directeur du Championnat en cas de configuration particulière.

- Article 4.2.1 : compléter l'article en précisant qu'il faut fournir un document officiel administratif de l'entreprise (carte professionnelle, haut d'une fiche de paie ou toute autre attestation de la direction des ressources humaines).
Résultat du vote : 9 contre, 0 abstention, 0 pour. **Rejeté**
Il sera précisé que la vérification appartient au Directeur du Championnat par tout moyen qui lui semblera approprié.

- Reconsidération des adhérents du club comme joueurs internes avec un minimum de 3 dont au moins un licencié au club d'entreprise
Résultat du vote : 9 contre, 0 abstention, 0 pour. **Rejeté**

- Article 1.8 : les droits d'inscription seront à verser directement à La ligue Ile de France avec le retour du bulletin d'inscription
Résultat du vote : 9 pour, 0 abstention, 0 contre. **Adopté**

- Article 3.1 : remplacer Division IV par dernière division
Résultat du vote : 9 pour, 0 abstention, 0 contre. **Adopté**

- Toute une série de propositions sont faites afin d'aligner notre règlement sur le règlement FFE des rencontres interclubs
Résultat du vote : 8 contre, 2 abstentions, 0 pour. **Rejeté**

Point 6 Odj : Pascal VIGNIER (ATSCAF) se propose pour le poste de Directeur du Championnat

Il est élu avec 9 voix et 1 abstention.

Eric BRÉBANT